

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20
Réclames. —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1876.

Chronique générale.

Nous sommes en pleine crise ministé-
rielle. Les ministres, sur la proposition de
M. Dufaure, président du conseil, ont pris
la résolution de se retirer. M. de Mac-Mahon,
officiellement informé de cette résolution,
imposée par les règles du parlementa-
risme, n'a pu qu'y adhérer. Cependant le
Journal officiel ne dit mot de la retraite du
ministère.

Espère-t-on un replâtrage ? C'est douteux.
La gauche de la Chambre des députés, qui
est la majorité, ne veut plus de M. Dufaure ;
la droite du Sénat, dont les votes sont pré-
pondérants, ne peut plus supporter M. de
Marcère. Il faut donc nécessairement former
un nouveau cabinet.

Des bruits de diverses provenances cou-
rent depuis samedi au sujet de la composi-
tion du nouveau ministère.

La combinaison agréée par la majorité
des gauches porte, assure-t-on, M. de Mar-
cère à la présidence du conseil, et donne
le portefeuille de l'intérieur à M. Jules
Simon.

M. Gambetta voulait convoquer hier une
assemblée plénière des sénateurs et des dé-
putés de la gauche. Son idée n'a pas été ad-
mise. On considère l'échec de sa proposition
comme favorable à la combinaison Marcère-
Simon. La partie modérée de la gauche n'est
pas encore prête à accepter le programme
du chef de l'Union républicaine.

Il est à craindre que le maréchal de Mac-
Mahon n'accepte le ministère formé par l'in-
fluence et les conseils de M. Thiers.

En apparence, c'est aujourd'hui la poli-
tique de M. Dufaure qui succombe, car le
président du conseil se retire le jour où le
Sénat, sur lequel il croyait pouvoir compter,
vote contre lui.

L'attitude nouvelle et très-ferme de M. de
Marcère indique que le gouvernement aurait,
prématurément, l'intention de s'appuyer sur
la majorité républicaine de la Chambre des
députés, à moins que M. le ministre de l'in-
térieur n'ait pris hier cette grave responsa-
bilité sans l'assentiment de ses collègues.

Jusqu'à présent il est certain que M. Du-
faure, M. le général Berthaut et M. le vice-
amiral Fourrichon, ce dernier ami particu-
lier de M. Dufaure, ont envoyé leur démis-
sion. Le Maréchal insiste cependant encore
aujourd'hui pour que le ministère reste aux
affaires jusqu'après le vote du budget.

Ce n'est qu'hier dimanche que la situation
a dû se dessiner avec netteté, c'est-à-dire
après la séance du conseil des ministres.

Le XIX^e Siècle annonce qu'une proposi-
tion de loi signée d'un grand nombre de dé-
putés des gauches et demandant l'abolition
de l'inamovibilité de la magistrature va être
très-prochainement déposée sur le bureau
de la Chambre. Si les républicains veulent
déconsidérer complètement la magistrature,
c'est évidemment le meilleur parti qu'ils
aient à prendre. L'inamovibilité des magis-
trats a toujours existé en France, et elle a
cet immense avantage de donner aux tribu-
naux à l'égard du gouvernement une indé-
pendance qui n'existerait plus le jour où les
magistrats deviendraient amovibles.

Avant la Révolution, les charges de la
magistrature étaient non-seulement inamo-
vibles, mais héréditaires ; cette hérédité
donnait à la magistrature une indépendance
telle qu'elle pouvait même parfois devenir
dangereuse ; la conduite des Parlements au
siècle dernier en est une preuve. La Révo-
lution a supprimé l'hérédité des charges ju-
diciaires ; mais, si elle supprime aujourd-
hui l'inamovibilité des magistrats, il n'y a
plus de sécurité pour les intérêts privés. Ils

se trouveront en effet en face de fonction-
naires salariés, tout à la dévotion du gouver-
nement, qui, pouvant à tout moment les
priver de leurs emplois, les tiendra complé-
tement sous sa main. Il y a là un intérêt des
plus graves qui devrait faire reculer la
Chambre devant une semblable proposition.

Un autre intérêt bien moins sérieux que
le premier, mais qui pourra toucher une
Assemblée aussi susceptible que la Chambre
des députés sur les questions budgétaires,
est celui-ci : il sera indispensable, le jour où
l'amovibilité des magistrats sera votée,
d'augmenter considérablement leurs traite-
ments. Le recrutement de la magistrature
deviendrait, en effet, des plus difficiles le
jour où l'inamovibilité lui serait enlevée. Ce
ne sont pas les traitements dérisoires d'au-
jourd'hui qui engageront les jeunes gens à
embrasser une carrière dont ils pourront
être exclus selon le bon plaisir d'un ministre
ou sur la demande d'un député.

UNE MALADRESSE.

Quand on écrira l'histoire impartiale et
sévère de notre temps, il sera bien difficile
de ne pas constater le zèle singulier que met
la troisième République à se discréditer elle-
même.

Il n'est pas de peuple, croyons-nous, qui,
par sa générosité native, son esprit intelli-
gement libéral dans le sens le plus élevé
du mot, et ses aspirations séculaires vers le
bien général de l'humanité, ne soit plus pro-
videntiellement apte au progrès bien enten-
du que le peuple français. Il n'en est point
aussi dont le génie impressionnable se soit
plus imprégné des traditions autoritaires et
monarchiques, dont les grandeurs, l'illus-
tration, nous ajouterons même les splen-
deurs superficielles caressaient si bien ses
instincts Gallo-Romains. La République, ve-
nue après tant de secousses successives, tant
de désastres, tant de fautes ou de crimes,
avait la partie belle pourtant devant une na-
tion généreusement oublieuse, devenue
sceptique par lassitude autant que par tem-

pérament, et ne demandant, quelle que soit
la forme de son gouvernement, qu'un peu
de repos. La phrase devenue légendaire : *La
République sera conservatrice ou elle ne sera pas*,
était mieux qu'un avertissement, elle était
une prophétie.

Du jour où le pays, malgré son apparente
indifférence, s'apercevra que tout n'est pour
lui que mensonges, duperie ou insultes sen-
sibles à ses goûts et à ses sentiments, dans
un état de choses qui a renversé ou qui veut
tout détruire pour ne rien édifier, il pronon-
cera irrésistiblement un formidable veto. La
République marche à ce résultat.

Le gros public a d'abord ouvert les yeux
et raillé gauloisement ces prétendus amis
du peuple, Robert-Macaire de toutes tailles,
grands pourfendeurs d'abus, plus avides de
places, d'honneurs, d'argent, que leurs de-
vanciers si conspués. Il n'a pris et ne prend
qu'une part très-indifférente et très-froide à
ces querelles byzantines, à ces argutages
doctrinaires trop subtiles pour lui, que, de-
puis trois ans, lui donnent en spectacle les
bilboquets rouges et bleus, se succédant à
tour de rôle sur le tréteau de la baraque ré-
publicaine. Il est doué d'une forte dose de
patience, sait attendre ce qu'on lui fait mê-
me trop longtemps espérer, et en outre, s'il
rit, il est facilement désarmé.

Mais, et c'est là où nous voulons arriver,
les choses aujourd'hui en sont venues à un
tel point qu'il ne se sent plus la force d'être
patient ni de rire.

Il assiste au débordement quotidien des
théories les plus odieuses, sapant par la base
tout ce que, malgré son esprit frondeur, il
continue à honorer ou à respecter ; et, qu'on
nous passe la trivialité énergique de l'ex-
pression, il s'aperçoit enfin qu'on lui a pro-
mis, en République, beaucoup plus de
beurre que de pain, et qu'il n'a pas du tout
de beurre, avec très-peu de pain devenu
amer.

S' imagine-t-on qu'il importe beaucoup
aux neuf dixièmes du peuple français que le
ministère Dufaure-Marcère soit ou ne soit
pas. Il n'en a cure. Sachant que ministres
pour ministres, c'est aujourd'hui verts-choux

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE TRÉSOR

(Suite.)

Vincent fit seul honneur au frugal souper ; car
les épreuves de la guerre l'avaient accoutumé à
maintenir les privilèges de l'estomac au milieu de
toutes les émotions.

Mais il fut vite rassasié, et regagna son fauteuil
bourré, près de la fenêtre.

Après avoir tout rangé, Suzanne, qui éprouvait
le besoin d'être seule, prit une lumière, embrassa
l'invalidé et se retira dans le petit cabinet qu'elle
occupait au-dessus.

Vincent et le jeune ouvrier se trouvèrent tête à
tête.

Celui-ci allait également souhaiter le bonsoir à
son oncle, lorsque le vieux soldat lui fit signe de
tirer le verrou de la porte et de s'approcher.

— J'ai à te parler, lui dit-il sérieusement.
Charles, qui prévoyait des reproches, demeura
debout devant le vieillard ; mais ce dernier lui fit
signe de s'asseoir.

— As-tu bien pensé à tes paroles de tout-à-
l'heure, dit-il en regardant fixement son neveu ?
serais-tu véritablement capable d'un long effort
pour arriver à la fortune ?

— Moi ! en pouvez-vous douter, mon oncle ? ré-
pondit Charles, surpris de la question.

— Ainsi tu consentirais à prendre patience, à
travailler sans interruption, à changer tes habitu-
des.

— Si cela pouvait me profiter à quelque chose...
Mais pourquoi une pareille demande ?

— Tu vas le savoir, dit l'invalidé qui ouvrit le
 tiroir d'une petite commode, dans lequel il serrait
les vieux journaux prêtés par un des locataires.

Il chercha quelque temps parmi les feuilles im-
primées, en prit une, l'ouvrit, et montra à Charles
un article marqué avec l'ongle.

Le jeune ouvrier lut à demi-voix :

« Des démarches viennent d'être faites près du
gouvernement espagnol, au sujet d'un dépôt
enfoncé sur les bords du Duero, après la bataille
de Salamanque. Il paraîtrait que pendant cette
fameuse retraite une compagnie appartenant à
la première division, et qui avait été chargée de
la garde de plusieurs caissons, fut séparée du
corps d'armée et cernée par un parti tellement
supérieur, que tout essai de résistance devenait
impossible. L'officier qui la commandait, voyant

qu'il n'y avait plus aucun espoir de se faire jour
à travers les ennemis, profita de la nuit pour
faire enfouir les caissons par quelques-uns des
soldats en qui il avait le plus de confiance ; puis,
sûr que personne ne pourrait les découvrir, il
ordonna à sa petite troupe de se disperser, afin
que chacun tentât de s'échapper isolément à
travers les lignes ennemies. Quelques-uns réus-
sirent, en effet, à regagner la division ; mais
l'officier et les hommes qui connaissaient le lieu
où les caissons avaient été enterrés périrent tous
dans cette fuite.

Or, on assure que ces caissons renfermaient
l'argent du corps d'armée, c'est-à-dire une
somme d'environ trois millions. »

Charles s'arrêta et regarda l'invalidé, les yeux
étincelants.

— Auriez-vous fait partie de cette compagnie ?
s'écria-t-il.

— J'en faisais partie, répliqua Vincent.

— Vous connaissez l'existence de ce dépôt ?

— J'étais un de ceux que le capitaine chargea de
le faire, et le seul d'entre eux qui ait échappé aux
balles de l'ennemi.

— Alors vous pourriez donner des indications,
aider à le retrouver ! reprit Charles plus vivement.

— D'autant plus facilement que le capitaine nous
avait fait prendre pour point de reconnaissance l'a-

lignement de deux collines et d'un rocher.

— Ainsi vous reconnaîtrez l'endroit ?

— Je le marquerais aussi sûrement que la place
du lit dans cette chambre.

Charles se leva d'un bond.

— Mais alors votre fortune est faite, s'écria-t-il
avec exaltation ; pourquoi n'avoir point parlé ? le
gouvernement français eût accepté toutes vos pro-
positions.

— Peut-être, dit Vincent ; mais en tous cas elles
auraient été inutiles.

— Comment ?

— L'Espagne a refusé l'autorisation sollicitée ;
vois plutôt.

Il tendait au jeune ouvrier un second journal qui
annonçait, en effet, que la demande relative à la
recherche du dépôt enfoncé par les Français, en
1812, sur les bords du Duero, avait été rejetée par
le gouvernement de Madrid.

— Mais ne peut-on pas se passer de la permis-
sion ? objecta Charles ; où est la nécessité de tenter
officiellement une recherche que l'on peut faire
sans éclat et sans bruit ? Une fois sur les lieux, et
le terrain acheté, qui empêcherait de le fouiller ?
qui soupçonnerait la découverte ?

— J'y ai pensé bien des fois depuis trente ans,
reprit le soldat ; mais où prendre la somme néces-
saire pour le voyage et l'achat ?

— Ne peut-on s'adresser à de plus riches que

ou choux-verts. Ce qui lui importe, par exemple, quoiqu'en disent ses courtisans démagogues, et d'une façon bien plus sensible que ne le supposent ou ne veulent l'admettre ces derniers, c'est, pour ne citer qu'un fait entre cent, le rejet de ce petit amendement relatif, dans le budget des cultes, au traitement des desservants ruraux.

Avec un peu plus d'intelligence de ses véritables intérêts, si le gouvernement républicain avait eu plus à cœur d'amener à lui cette masse flottante du peuple qui, comme nous le disions plus haut, tient encore par mille fibres indéracinables au passé, c'était en ne le heurtant pas en face. Le bas clergé, le peuple-prêtre a, dans les campagnes, des points de contact et une promiscuité incessante avec les populations d'où il sort, où il vit, dont l'existence, les intérêts, les usages, la langue, sont les siens. Le ménager sans faiblesse complaisante, mais avec équité, eût été se créer, dans un milieu sinon tout à fait hostile, du moins pas précisément sympathique, des auxiliaires puissants. Agir comme on vient de le faire, c'est faire surgir contre lui des adversaires d'une influence décisive sur la masse électorale, le moment donné. On le verra un jour. Nous n'aurons pas l'hypocrisie de nous en affliger.

L'EXPOSITION DE 1878.

On a beaucoup admiré—en s'en moquant un peu—un brave homme qui, tandis que Paris flambait et que l'armée écrasait les républicains trop avancés dans la Commune, péchait tranquillement à la ligne près du pont de la Concorde. Le gouvernement actuel nous rappelle avec son Exposition universelle ce maniaque impossible.

Comment, de tous côtés les peuples font des préparatifs de guerre formidables, rassemblent leurs troupes, arment leurs vaisseaux : de toutes les industries une seule est prospère, celle de l'honorable M. Krupp, et c'est le moment que choisit le gouvernement français pour préparer la grande fête de la paix, l'Exposition universelle !

Que M. Krantz soit jaloux d'effacer la gloire de M. Le Play, nous le comprenons ; que le gouvernement de la République soit désireux de faire trinquer les souverains de l'Europe avec la demoiselle au bonnet phrygien, cela s'explique. Depuis la chute de l'Empire, les visiteurs couronnés nous ont fait quelque peu défaut, et il a bien fallu nous contenter du shah de Perse et du sultan de Zanzibar. On aurait peut-être pu avoir le prince de Monaco ou la reine des îles Fidji, mais on ne les a pas eus, et sans cet excellent Nasser-Eddin, faussement accusé d'avoir laissé des notes d'auberge en souffrance, et sans le potentat africain à la couleur jus de réglisse, cette pauvre R. F. nous eût semblé cruellement délaissée.

Mais d'abord, en admettant que l'Exposition puisse être réellement ouverte en 1878 et que les souverains de l'Europe ne soient pas trop occupés de leurs affaires pour se déranger, est-on bien sûr qu'ils reviendraient à Paris comme aux temps passés ? Quel que puisse être le dédain du czar pour un

Floquet, il lui répugnerait de se trouver en contact avec son insulteur, devenu une des colonnes du gouvernement.

Nous ne nous figurons pas aisément les rois et les empereurs serrant la main à M. Gambetta, économiste éminent, mais homme fort mal élevé. Dame ! les monarques ne sont pas obligés d'en passer par où en passent les Présidents de Républiques ; ils sont plus fiers que cela.

C'est donc une illusion que nourrissent les braves républicains, quand ils paraissent compter sur d'augustes visites, et à ce point de vue il ne faut donc pas qu'ils regrettent l'échec plus que probable de l'entreprise de M. Krantz.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Turquie étant occupées ailleurs, l'Allemagne ayant annoncé qu'elle s'abstiendrait, l'Exposition serait singulièrement loin d'être universelle, elle serait tout au plus départementale.

Mais il est un point de vue auquel il faut envisager la question :

Certes, dans les terribles conflits qui se préparent, la France, meurtrie de ses récentes défaites, est contrainte de garder une absolue neutralité : mais se désintéresser de ce qui se passe autour de soi, au point de ne tenir aucun compte de la gravité des événements, c'est un manque de tact fait pour étonner l'Europe et pour l'indisposer contre nous. Faire une Exposition universelle tandis que l'Europe menace de se déchirer dans des luttes terribles, c'est un contresens plus que ridicule.

La guerre, à peu près inévitable, dont l'Orient va être le théâtre, rend impossible l'Exposition de 1878. Nous ne comprenons pas que le gouvernement s'entête à cette entreprise condamnée d'avance ; ce qui console, c'est que M. Krantz, en faisant remuer beaucoup de terre et jeter les fondations d'un édifice considérable, procure de l'ouvrage à de pauvres gens qui en ont besoin et qui, pour un instant, retrouvent sous la République un peu de cette facilité à gagner le pain quotidien qu'ils avaient sous les précédents gouvernements.

Etranger.

On craint beaucoup à Bucharest que la Turquie ne fasse traverser et envahir le Danube par ses troupes avant que la Russie ne lui déclare la guerre.

Une armée turque se trouve échelonnée le long de la rive turque du Danube.

Le sens des communications faites par le prince de Bismark aux ambassadeurs étrangers au sujet de son entretien avec le marquis de Salisbury est :

Que l'Angleterre se trouve isolée dans son action en faveur de la Turquie ;

Et que les puissances, tout en étant d'accord pour s'opposer à toute conquête au préjudice de l'empire ottoman, admettraient cependant une occupation temporaire, l'en-

visageant comme la seule garantie efficace de l'exécution des réformes.

M. de Bismark vient de soumettre au conseil fédéral une demande de crédit de 10,486,000 marcs (42,732,500 fr.) pour le développement du réseau télégraphique allemand.

Ce crédit est en partie destiné à couvrir les frais occasionnés par les immenses préparatifs qu'a faits l'administration télégraphique allemande, le long de notre frontière est. Nous tenons d'une source autorisée que cette administration a fait placer, dès le mois d'août, le long des rives du Rhin, à partir de la Hesse jusqu'aux portes de Bâle, même dans les moindres villages, des appareils télégraphiques et qu'elle a établi de distance en distance de vastes dépôts de fils et de poteaux télégraphiques, de façon qu'au premier signal trois nouvelles lignes télégraphiques seront établies le long de notre frontière dégarnie.

Trois décrets portant les dates des 26 octobre, 5 et 9 novembre, viennent d'être promulgués par le gouvernement italien. Ils ordonnent un prélèvement supplémentaire de 4 million 300,000 fr. sur le chapitre des dépenses imprévues pour servir au ministère de la guerre, pour « fabrication d'armes portatives, cartouches et bufleries diverses ; » un décret du 14 novembre qui augmente le chapitre « artillerie, charbon et munitions » du ministère de la marine, et deux décrets du 15, qui augmentent les fonds, pour frais de transport et pour de nouvelles lignes télégraphiques dans l'intérêt du gouvernement. Ces décrets, pour de très-fortes sommes, ont été faits d'urgence et sans approbation du Parlement. Croyez-vous que la mission Salisbury réussisse ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'empereur d'Autriche vient d'adresser à M. le général L'Hotte, commandant en chef l'Ecole de cavalerie de Saumur, les insignes de commandeur de l'ordre de Léopold.

On sait que, ces dernières années, le général L'Hotte a été étudier en Autriche les nouvelles manœuvres qui sont en ce moment appliquées dans toute l'armée française.

Le télégraphe signale de tous côtés une violente tempête. Sur les côtes de l'Océan, la mer est très-agitée et on redoute de nombreux sinistres. Nous traversons donc une période de bourrasques et d'orages.

Ce matin, de 10 heures 1/2 à 11 heures, le tonnerre a grondé à Saumur comme aux jours les plus chauds de la canicule.

Le baromètre se tient depuis vingt-quatre heures à tempête.

Ainsi que nous l'avions annoncé, un détachement du 32^e régiment d'infanterie, ve-

nant d'Angers et allant tenir garnison à Tours, est arrivé hier matin, vers dix heures et demie, à Saumur. La musique n'est allée entendre depuis la gare jusqu'à l'hôtel de Londres, où le drapeau du régiment a été déposé.

Ce détachement a quitté notre ville ce matin.

On nous annonce la mort de M. Le Breton (Jean-François-Honoré), maire de Martigné-Briand, dont les obsèques auront lieu demain mardi, à 10 heures, à 1/2 de Saumur, dans l'église de Martigné.

Avis administratif.

MAIRIE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ réglementant l'ouverture et la fermeture de la vaine pâture dans la prairie de Nantilly, située entre le Thouet et l'ancien chemin de Chacé.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu la loi du 28 septembre et du 6 octobre 1791, de laquelle il résulte que le propriétaire qui veut se soustraire à l'obligation de la vaine pâture dans les prairies qui y sont soumises, doit clore sa prairie ;

Attendu que les terrains soumis, dans cette commune, à la vaine pâture, sont seulement ceux qui sont en nature de pré ; qu'il est juste d'y soustraire ceux qui se trouvent sur leur périmètre et qui sont cultivés de toute autre manière ;

Attendu que de temps immémorial la vaine pâture dans nos contrées, comme dans la prairie de Nantilly, a été ouverte le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, et fermée le 1^{er} mars ; qu'il y a lieu de maintenir et consacrer cet usage, fondé sur l'usage impréproductif des terrains, du 29 septembre au 1^{er} mars ;

Arrête :
Art. 1^{er}. — L'exercice de la vaine pâture, sur les prés ci-dessus désignés de Nantilly, commencera, comme par le passé, le 29 septembre et finira le 1^{er} mars.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux du garde-champêtre de la commune de Saumur et poursuivies conformément aux lois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 novembre 1876.
Le Maire, LACOR.

Vus sans observations,
Le Sous-Préfet, BLANC.

NOS LIGNES FERRÉES.

La solution de la question des chemins de fer qui intéressent les départements de l'Ouest ne semble point prochaine. A la Chambre des députés, il existe un petit groupe fort bruyant d'ailleurs qui veut à tout prix arriver à constituer, avec les Charentes et la Vendée, le noyau d'un septième grand réseau, en repoussant, bien entendu, l'incorporation proposée par le gouvernement de ces lignes dans la Compagnie d'Orléans. La Chambre aura à se prononcer sur le mérite des deux systèmes qui se trouvent en présence, mais il est fort probable que nous attendrons longtemps sa décision.

Tous les projets relatifs aux chemins de fer viennent en effet d'être renvoyés à une grande commission de 22 membres. Or, chacun sait que les commissions ont pour habitude d'éterniser les affaires. Quoi qu'il en soit, l'impartialité nous fait un devoir de publier à titre de renseignements les docu-

nous ; les mettre dans le secret ?

— Mais le moyen de les faire croire ou d'empêcher un abus de confiance s'ils ont cru ? et si le hasard empêche la réussite, s'il arrive, comme dans la fable que tu lisais l'autre jour à ta cousine, qu'au moment du partage le lion garde la proie entière, il faudra donc, outre la fatigue du voyage et les incertitudes du succès, braver les tourments d'un procès. A quoi bon ? dis-moi. Ce qui me reste de temps à vivre mérite-t-il tant de soucis ? Au diable les millions qu'il faut aller chercher ! J'ai deux cents francs de retraite ; grâce à la petite, cela suffit, avec ma croix, pour la ration quotidienne et le tabac ; je me moque du reste comme d'un peloton de Cosaques.

— Ainsi vous laisserez échapper cette occasion, reprit Charles avec une animation fébrile ; vous refuserez la richesse ?

— Pour moi, parfaitement, répliqua le vieillard ; mais pour toi, c'est autre chose. J'ai vu tout-à-l'heure que tu étais ambitieux, que rien ne te coûterait pour passer dans la compagnie des millionnaires ; eh bien ! ramasse la somme nécessaire à notre voyage, et je pars avec toi.

— Se peut-il ? vous !

— Gagne deux mille francs ; à ce prix je te donne un trésor ; ça va-t-il ?

— Ça va, mon oncle ! s'écria Charles avec exaltation.

Puis, se reprenant, il ajouta effrayé :

— Mais comment réunir tant d'argent ? Je ne pourrai jamais.

— Travaille avec courage et apporte-moi régulièrement la paie de chaque semaine, je te promets que tu arriveras.

— Songez, mon oncle, que les économies d'un ouvrier sont si peu de chose !

— Ça me regarde.

— Combien faudra-t-il d'années !

— Tu en offrais tout-à-l'heure dix-huit avec un oeil et un bras pour appoint.

— Ah ! si j'étais sûr.

— D'acquiescer un trésor ? Je te le jure sur les cendres du petit caporal.

C'était le grand serment du soldat ; Charles dut regarder la chose comme sérieuse.

Vincent l'encouragea de nouveau en répétant qu'il avait son avenir en main, et le jeune homme se coucha résolu à tous les efforts.

Mais la confiance de son oncle avait éveillé chez lui de trop magnifiques espérances pour qu'il pût dormir : il passa la nuit dans une sorte de fièvre, calculant les moyens de gagner plus tôt la somme dont il avait besoin, réglant l'emploi de sa richesse future, et traversant l'une après l'autre, comme des réalités, toutes les chimères qu'il s'était plu jusqu'alors à rêver.

Lorsque Suzanne descendit le lendemain, il était

déjà parti pour son travail.

Vincent, qui vit l'étonnement de la jeune fille, hocha la tête en souriant, mais ne dit rien ; il avait recommandé le secret au jeune ouvrier, et voulait le garder lui-même.

Il fallait voir d'ailleurs ce que Charles mettrait de persistance dans ses nouvelles résolutions.

Les premiers mois furent les plus pénibles.

Le jeune relieur avait pris des habitudes avec lesquelles il s'efforçait en vain de rompre ; la continuité du travail lui était insupportable ; il fallait renoncer à cette mobilité capricieuse qui jusqu'alors avait seule réglé ses actions, surmonter la fatigue et le dégoût, résister aux instances de ses anciens amis de plaisir !

Ce fut d'abord une tâche difficile.

Bien des fois le courage de Charles faiblissait ; il fut sur le point de retomber dans ses anciens désordres ; mais l'importance du but à atteindre le ranimait : en apportant à l'invalides sa paie, qui augmentait de semaine en semaine, il éprouvait toujours comme un redoublement d'espérance qui retrempe son courage ; c'était un pas bien petit vers le but, mais c'était un pas !

Chaque jour d'ailleurs l'effort devenait plus aisé. L'homme ressemble à un vaisseau dont les passions sont les voiles ; livrez-les aux vents du monde, et l'homme se précipitera emporté à travers tous les courants et tous les récifs ; mais faites-

les carguer par le bon sens, la navigation deviendra moins dangereuse ; jetez-enfin à la place choisie l'ancre de l'habitude, et vous n'aurez plus rien à craindre.

Ainsi arriva-t-il au jeune ouvrier : à mesure que sa vie devenait plus régulière, ses goûts prenaient une nouvelle direction ; l'assiduité au travail pendant tout le jour lui rendait le repas du soir plus doux ; l'abandon des compagnies bruyantes donnait un charme tout nouveau à celle de son oncle et de sa cousine.

Cette dernière avait repris sa familiarité amicale et sa gaieté. Uniquement occupée de Vincent et de Charles, elle réussissait à transformer chaque réunion en fête, dont son cœur faisait tous les frais.

C'était chaque jour quelque nouvelle surprise, quelque charmante attention qui resserrait l'affection par les liens de l'attendrissement et de la joie.

Charles était tout étonné de trouver à sa cousine des qualités et des grâces qu'il n'avait jamais pu le temps de remarquer. Elle lui devenait insensiblement plus nécessaire.

(La suite au prochain numéro.)

ments relatifs à cette question. Nous croyons, d'autre part, que nos abonnés liront avec intérêt l'article suivant que nous extrayons d'un journal fort sérieux — la Liberté :

« Nous avons parlé longuement des grandes et des petites Compagnies, de la difficulté qu'éprouvaient ces dernières à subsister, même en faisant concurrence aux grandes Compagnies. Nous n'avons cessé de défendre cette opinion que les grandes Compagnies doivent aider de leur crédit la construction des chemins d'intérêt local, mais que ce serait attenter au droit de propriété des actionnaires de ces Compagnies que de leur susciter des concurrences. Nous voyons avec satisfaction que le *Siccle* est de l'opinion que nous avons toujours soutenue. Il combat la création d'un grand réseau dans l'Ouest, attendu que les lignes des Charentes, de la Vendée et autres sont pour ainsi dire parallèles aux lignes de la Compagnie d'Orléans dont elles tendent à détourner le trafic. C'est d'ailleurs l'objection faite par le conseil d'Etat au projet de création d'un nouveau grand réseau. »

Le *Siccle*, en approuvant le projet de loi qui concède à la Compagnie d'Orléans les lignes des Charentes, de la Vendée, de Saint-Nazaire au Croisic, de Bressuire à Poitiers, d'Orléans à Rouen et de Poitiers à Saumur, conclut comme il suit :

« Ainsi : exécution assurée des travaux que les petites Compagnies pourraient difficilement entreprendre, à moins de sacrifices pour le Trésor, tels sont les résultats des propositions soumises à la Chambre. Il est impossible que ces avantages ne soient pas appréciés. »

On a, il est vrai, appréhendé qu'après la disparition des petites Compagnies, la Compagnie d'Orléans ne fût plus disposée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent à élever ses tarifs ; un grand nombre de commerçants ont combattu la fusion en s'appuyant sur cette objection, dont il ne faut pas méconnaître la valeur.

Mais le projet de loi y a pourvu par son article 15, stipulant que la Compagnie ne pourra pas, pendant une période de dix ans, appliquer des tarifs supérieurs à ceux qui étaient en vigueur sur le réseau des Charentes. »

Cette dernière clause doit être portée à la connaissance du public, à qui les adversaires du projet de concession avaient insinué qu'on ne manquerait pas, le lendemain même de la fusion opérée, d'élever les tarifs.

Citons encore les dernières appréciations du *Siccle*, qui méritent d'être reproduites :

« Ce projet contient aussi diverses dispositions d'ordre secondaire, mais qui seront vues avec satisfaction par le public. Ainsi, la Compagnie d'Orléans s'oblige à établir des trains directs de toutes classes ; elle s'engage à transmettre des télégrammes dans toutes les gares et stations qui lui seront désignées par le ministre ; elle sera tenue de chauffer, à partir du 1^{er} janvier 1878, les wagons de toutes classes qui effectuent des parcours de plus d'une heure, et elle devra chauffer dès maintenant les wagons des dames voyageant seules. Il est bon de signaler ces prescriptions, elles montrent que la vigilance du gouvernement s'exerce plus qu'on ne croit sur l'exploitation des grandes Compagnies. »

Nous croyons que la Chambre, comme le public, reconnaîtra que les combinaisons proposées sont la seule solution rationnelle ; la nécessité les justifie et elles offrent d'incalculables avantages. On doit souhaiter qu'elles soient promptement adoptées, afin de faciliter l'achèvement de lignes nombreuses et impatientement attendues. »

Les études des lignes à exécuter dans la région du réseau d'Orléans et de l'Ouest sont conduites avec la plus grande activité. Un certain nombre d'avant-projets, notamment ceux des lignes de Saint-Nazaire ou Savenay à Châteaubriant, de Châteaubriant à Rennes, avec embranchement sur Vitré, et de Ploërmel à Caulnes, sont déjà produits.

Poitiers. — Sous ce titre : « Un concours de labourage assez original », nous lisons dans l'*Echo de la Vienne* :

« Samedi dernier, M. B..., aubergiste de notre ville, ayant à faire labourer son champ, d'environ 1 hectare 25 ares, situé près Bagoires, avait profité de la circonstance pour organiser un petit concours de labourage. »

Un certain nombre de laboureurs avaient été convoqués : onze charrues, attelées chacune de deux bœufs, se trouvaient sur le terrain.

Les primes à décerner, au nombre de trois, consistaient en bouteilles de cognac, savoir : 1^{re} prime, cinq bouteilles ; — 2^e prime, trois bouteilles ; — et 3^e prime, deux bouteilles.

Une barrique de vin avait été amenée dans le champ, pour la collation. Enfin, le soir, tous les laboureurs dinaient eux dépens de M. B...

Ce moyen de culture peut ne pas être économique, mais assurément il dénote un cœur généreux. »

Guérande. — Il est arrivé à Guérande, dit l'*Espérance*, de Nantes, un accident bien grave et qui aurait pu avoir des suites funestes. La flèche de l'église Saint-Aubin s'est écroulée dans la soirée du 28 novembre. La façade s'est abattue avec la tour ainsi qu'un pan de mur du côté nord. On signale une maison endommagée par la chute de la flèche.

Les conditions de solidité de cette construction laissant beaucoup à désirer pour la sécurité, on s'était décidé à prendre une mesure radicale : on avait commencé à l'abattre pour la rebâtir dans de meilleures conditions. Par malheur, il était plus que temps.

Fontenay. — Il vient de mourir, à Fontenay-le-Comte, le doyen de la corporation des compagnons menuisiers, M. Dupuy, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. Une députation des compagnons du Tour de France résidant à Paris s'est rendue à son enterrement.

Un de nos confrères rapporte un délit, dont on n'aurait jamais supposé qu'un citoyen pût se rendre coupable.

On vient de voler, dans la commune de P..., canton de Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure), la seringue communale. Ne riez pas. L'utile instrument, légué à la commune par un riche propriétaire, était la propriété de tous ses habitants, qui en usaient lorsque le besoin s'en faisait sentir.

C'est dans la mairie même que le corps du délit a été volé, et la gendarmerie n'a pas encore pu mettre la main dessus.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1876.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Angèle-Maria Boret, rue du Portail-Louis. — Hélène Dodu, rue du Portail-Louis.

Le 2. — Eugène Pezanty, Grand'Rue.

Le 3. — Marie Murier, à l'Hospice.

Le 7. — Françoise Coz, rue de l'Hôtel-Dieu. — Joséphine Roumi, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 9. — Rémy Audru, rue de la Visitation.

Le 13. — Alphonse Goupilleau, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Pierre Boucheron, rue des Moulins. — Aurélie-Gabrielle Hyver, à l'Hospice.

Le 17. — Louis-Auguste Bresson, rue de Lorraine.

Le 20. — Auguste Colombel, rue Saint-Jean.

Le 22. — Marie-Frédérique-Stéphanie de Bussière, rue Dupetit-Thouars.

Le 24. — Paul Ceppe, rue Notre-Dame.

Le 29. — Marie-Louise Champ, rue de la Visitation.

Le 30. — Marie-Louise Moutault, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 13. — Jean Marcadeux, champagniseur, a épousé Marie-Madeleine Hubault, couturière, tous deux de Saumur.

Le 14. — René-Pierre-Jules Travillard, employé de chemin de fer, a épousé Pulchérie Onéziphor, sans profession, tous deux de Saumur. — Léon-Jean Esnault, horloger, a épousé Marie-Virginie Tarode, sans profession, tous deux de Saumur. — Charles-Arthur Chesneau, employé de commerce, de Paris, a épousé Augustine-Florence Tranchant, sans profession, de Saumur. — Jules-Albert Dremont, employé, de Meaux (Seine-et-Marne), a épousé Charlotte Deleu, lingère, de Saumur.

Le 18. — Jean-Léon Clerville, cavalier de

manège, a épousé Ernestine Mauriceau, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Jules Desbois, domestique, a épousé Léonie Champagnoux, domestique, tous deux de Saumur. — Joseph Davy, menuisier, a épousé Louise Léger, sans profession, tous deux de Saumur. — Auguste Verneau, menuisier, a épousé Louise Piau, couturière, tous deux de Saumur. — Pierre Passerat, épicière, a épousé Anne Souillet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 23. — Eucalixte-Casimir-Cyprien Durand, cavalier de manège, a épousé Jeanne-Marie Coué, épicière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Louis Harraut, propriétaire, 47 ans, rue Saint-Lazare.

Le 3. — Charles Berthe, propriétaire, 60 ans, rue Brault. — Marie-Renée Bouché, sans profession, 62 ans, épouse François Maupoint, place Maupassant.

Le 6. — Pierre Floque, journalier, 62 ans, à l'Hospice. — Jean Gunault, journalier, 69 ans, à l'Hospice. — Marie Poire, domestique, 70 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Jean Hamet, facteur, 65 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Charles Chanu, marchand de parapluies, 47 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Augustin Faison, jardinier, 85 ans, à l'Hospice. — Louis Goubard, journalier, 68 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 12. — Jean Dupuis, journalier, 64 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Hélène-Herlinde Droulin, propriétaire, 49 ans, veuve Pierre Vata, quai de Limoges. — Marie Robbet, journalière, 72 ans, veuve Léonard Prudat, à l'Hospice.

Le 16. — Marie Huet, rentière, 74 ans, à l'Hospice. — Joséphine-Félicité-Marie Guillemet, sans profession, 64 ans, épouse Charles-Théodore Lefflet, rue Royale.

Le 17. — Hélène Dodu, 15 jours, rue du Portail-Louis.

Le 18. — Pierre Clin, retraité, 86 ans, place du Roi-René. — Raymond-Eugène Girard, 2 ans 1/2, place Dupetit-Thouars. — Louis Murier, 15 jours, à l'Hospice.

Le 20. — Henri-Edouard-René Legeay, 4 mois, montée du Petit-Genève.

Le 23. — Marie Boiscot, journalière, 74 ans, épouse Joseph Gautier, ancienne route de Tours.

Le 24. — Louis Daudet, sans profession, 49 ans, à l'Hospice.

Le 27. — René Richard, cultivateur, 79 ans, à l'Hospice.

Faits divers.

UN HOMMAGE A LA VILLE DE CHATEAUDUN.

Le dimanche 26 novembre, dans la matinée, une colonne composée de deux escadrons du 17^e chasseurs, en route pour Angoulême, traversait la ville de Châteaudun pour se rendre à son gîte d'étape.

A son arrivée sur la place Royale, la colonne se rangea en bataille, puis le chef d'escadron qui la commandait, M. Toscan du Terrail, et tous ses officiers mirent pied à terre et se dirigèrent vers l'Hôtel-de-Ville, où se réunirent à la hâte le maire, les adjoints, quelques conseillers municipaux et l'ex-commandant de la garde nationale, M. Testanière, grièvement blessé au combat du 18 octobre 1870.

M. le commandant Toscan du Terrail exprima à M. le maire que les officiers du 17^e chasseurs étaient heureux de saluer les braves habitants de Châteaudun, en la personne du premier magistrat ; et il ajouta quelques paroles empreintes du plus ardent patriotisme pour féliciter la noble ville de la courageuse abnégation et de la magnifique résistance que spontanément elle sut opposer aux troupes allemandes il y a six ans.

Le maire, M. Adolphe Guoin, tout en manifestant le regret d'avoir été prévenu trop tard pour convoquer le conseil municipal entier, remercia en termes chaleureux M. le commandant et les officiers du 17^e chasseurs de leur gracieuse et sympathique visite ; il leur donna en outre l'assurance que les habitants de Châteaudun, qui n'ont fait d'ailleurs qu'accomplir un devoir, seraient très-fiers et profondément touchés d'une démarche aussi flatteuse, aussi honorable pour eux, et qu'une semblable manifestation, tout intime qu'elle fût, ne pouvait que resserrer encore les liens d'affection et mutuelle estime qui existent, de longue date, entre la population dunoise et l'armée.

Après un échange de cordiales poignées de mains, après de nouvelles félicitations à l'adresse du digne commandant Testanière, les officiers du 17^e chasseurs prirent congé du maire et des personnes qui l'entouraient, mais non sans s'arrêter un moment sur l'escalier d'honneur, devant une plaque de marbre sur laquelle est gravé en lettres d'or le texte du décret du gouvernement de la Défense nationale proclamant que « Châteaudun a bien mérité de la patrie. »

Les deux escadrons défilèrent ensuite devant l'Hôtel-de-Ville, dont les abords étaient garnis d'une foule compacte, et les officiers saluèrent de nouveau les autorités municipales qui s'étaient placées au balcon.

Le lendemain lundi, une autre colonne du 17^e chasseurs passait à Châteaudun sous le commandement du lieutenant-colonel de Grasse ; cet officier supérieur a cru devoir également faire halte place Royale. Sur son ordre, la musique du régiment a joué, en l'honneur de la ville, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Les dix commandements du commis-voyageur.

- Jusqu'à midi tu dormiras
Tous les matins fort grassement.
- Puis les clients visiteras
Qui te sont de commandement ;
- Mais le grand air n'affronteras
Qu'ayant dîné solidement.
- Tes « rossignols » tu vanteras
En t'y prenant adroitement.
- Et la pratique enfonceras
Sur tout achat discrètement.
- Dans le bitter tu puiseras
L'art de lancer le boniment.
- Sur tout bons hôtels choisiras
Pourtout de tout abondamment.
- Où de la table tu seras
Et l'orateur et l'ornement.
- Là, comme ailleurs, tu blagueras
De toutes choses effrontément.
- Après cela tu vieilliras
Si tu ne meurs d'étouffement.

Dernières Nouvelles.

Paris, 4 déc., 8 h. 45, matin.

Les trois gauches se sont réunies hier et ont décidé d'appuyer, en dehors de toutes questions personnelles, le cabinet décidé à mettre le personnel administratif judiciaire d'accord avec la majorité républicaine.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 4 décembre 1876.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de FLOTOW.

DISTRIBUTION : Fabrice, sculpteur en bois, MM. Billon. — Antoine Mirouet, médecin de campagne, Martin. — M^{me} Abeille, jeune veuve, fermière, M^{me} Barwolf. — Jeanne, servante, Lelong.

La scène se passe en 1707, dans un hameau de la Savoie, sur la frontière de France, pendant la guerre des Cévennes.

Le spectacle commencera par :

LISCHEN ET FRITZCHEN

Opérette en 1 acte, paroles de Paul Boisselot, musique d'Offenbach.

Jouée par M^{lle} Vauthier et M. Moreau.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

L'Ombre commencera à 8 h. 3/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU.

FRANC JOURNAL DES RENTIERS
en le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6^e année ;
TIMBRES vente au numéro dans les kiosques et
gares de chemins de fer. Parait
chaque dimanche ; un fr. en timb. poste
pour six mois d'essai. Liste des tira-
ges et des titres opposés ; rensei-
gnements sur toutes valeurs ; prix des cou-
pons échus ; leur paiement immédiat
à 25 c. par 100 fr. ; conseils pour pla-
cements financiers ; ordres de bourse.
SIX MOIS Administration, M. de BUCARAT, offi-
cier supérieur en retraite, * et
D'ESSAI officier de la Légion d'honneur.

Quand un livre est signé du nom du spirituel et célèbre auteur de la *Pendlope normande* et de *Sous les tilleuls*, il appelle forcément l'attention du monde lettré. A ce titre, le nouvel ouvrage d'Alphonse Karr, *On demande un tyran*, qui vient d'être mis en vente chez l'éditeur Calmann Lévy, ne saurait passer inaperçu. C'est un des plus piquants volumes du remarquable et judicieux écrivain, et il nous suffit d'en signaler l'apparition pour qu'il soit bientôt dans toutes les mains.

Dans une ville d'hiver, roman nouveau d'un auteur bien connu en France et à l'étranger sous le pseudonyme de Ouida, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. L'auteur a mis hardiment le doigt au vif de nos plaies sociales. Son œuvre, critique humoristique des mœurs du jour, est écrite avec une verve toute parisienne et abonde en détails piquants, en observations fines et délicates.

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!

BELLES ET BONNES
MONTRÉS
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE.
expédiées franco

APERÇU DES PRIX :
MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis... 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis... 17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1^{er} choix. 28 fr.
MONTRE marchant très-bien... 10 fr.
MONTRE qualité inférieure... 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ
On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :
2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.
PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS
Envoyer mandat ou timbres-poste.

Quelque chose d'intéressant !
L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Purgatif et Dépuratif économique,
efficace, facile à prendre, les *Pilules écosaisiennes* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. décembre.	69	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	722	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	642	50	»
4 1/2 % J. sept.	100	50	»	Crédit Mobilier	145	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	525	»	»
5 % J. nov.	103	90	»	Crédit foncier d'Autriche	470	»	»	Société autrichienne, j. janv.	515	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	400	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	50	»	Est, jouissance nov.	610	»	»	Orléans.	332	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	995	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	329	50	»
— 1865, 4 %	515	»	»	Midi, jouissance juillet.	775	»	»	Est	320	»	»
— 1869, 3 %	373	50	»	Nord, jouissance juillet.	1250	»	»	Nord	332	»	»
— 1871, 3 %	365	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1037	50	»	Est	329	25	»
— 1875, 4 %	480	»	1 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	670	»	»	Nord	329	25	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Midi	328	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	690	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1305	»	10	Deux-Charentes	294	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	392	50	»	Société immobilière, j. janv.	16	25	»	Vendée	247	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	910	»	11 25	Canal de Suez.	520	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	685	»	15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	3 minutes du matin	express-poste.
8 — 45 — —		(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —		omnibus-mixte.
1 — 37 — —		soir.
4 — 10 — —		express.
7 — 17 — —		omnibus.
10 — 37 — —		omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 20 — —		omnibus.
9 — 41 — —		express.
12 — 38 — —		soir.
4 — 44 — —		omnibus-mixte.
10 — 23 — —		omnibus-mixte.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur,
Avec ou sans écurie.
S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement,
des Domaines et du Timbre.

VENTE
DE
VIEUX PAPIERS, PLANCHES
ET DOUVES DE TONNEAUX
Provenant de l'Administration des
Contributions indirectes.

Le mardi 5 décembre 1876, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux de l'entrepôt des tabacs, rue des Pâiens, 8, à Saumur, il sera procédé à la vente de plusieurs quintaux de vieux papiers, planches et douves de tonneaux, provenant de l'Administration des Contributions indirectes.
Prix payable au comptant, plus 5/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines,
(621) L. PALUSTRE.

COMMUNE DE CORON.
ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Coron prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coron, le dimanche 10 décembre 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
1^o 1,010 mètres courants de terrassements. 7,221 f. 50
2^o 1,010 mètres courants d'empièremens... 1,777 60
3^o Travaux d'art..... 336 24
Total..... 9,335 f. 54

Les devis et cahiers des charges du canton sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

GRAND CAFÉ
DE L'UNION

M. NAULLEAU a l'honneur d'informer MM. les jeunes gens de la ville, qu'à partir du 1^{er} décembre, il crée des **tables de pensions**, au 1^{er} étage de son établissement.

Aucune communication avec le café.
Vieille cave très-renommée.

PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. CLOSIER
SUCCESSEUR,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.
Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.
Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

On demande des hommes et des femmes pour travailler dans une maison de vins mousseux, à Saint-Florent.
S'adresser au bureau du journal.

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN
D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS
De provenance directe,
En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{er} médailles à toutes les Expositions
ON A PARIS, PROGRÈS à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général à la France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARCHÉ

JEU DES CONSTELLATIONS
Ou voyage dans les régions célestes.



Magnifique jeu de salon avec table à figures symboliques, sur lequel on peut également jouer astronomiquement le LOTO, l'FOIE, le VOYAGEUR, consulter sa planète, tirer son horoscope. Chaque partie équivaut à un mois d'étude de l'astronomie. Prix, avec la règle, et les accessoires pour le LOTO et l'FOIE, 7 fr. Edition de luxe avec tous les accessoires, dans une riche boîte maroquinée, 12 fr. — Envoi franco contre timbres ou mandat à M. FRANC, 7, rue Fontaine-Saint-Georges, Paris. Se trouve chez les marchands de jouets et libraires.

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

PAPIER WINSI
Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON
Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
RECOUVREMENTS.
On traite par correspondance.

Commission, Consignation, Représentation.
L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations, situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (583)

ANNONCE
DE
FORTUNE

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garanties par l'État de Hambourg, dans lesquels 7 millions 420,000 reichsmarcs doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 79,000 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 4 fois 20,000, 25 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6,000, 56 fois 4,000 et 3,000, 206 fois 2,500, 2,400 et 2,000, 445 fois 1,500, 1,200 et 1,000, 1,356 fois 500, 300 et 250, 24,863 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 14,839 fois 94, 67, 55, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.
Le premier tirage est officiellement fixé aux
13 et 14 Décembre crt,

et le lot original entier coûte seulement	francs	7,50 c.
le demi-lot original seulement	francs	3,75 c.
le quart de lot original seulement	francs	1,87 1/2 c.

et j'expédie ces lots originaux garantis par l'État (pas de promesses défendues) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commode dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'État et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.
Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.
Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à
Samuel Heckscher senr,
Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).
Saumur, imprimerie de P. GODET.